



demande d'informations pour mariage

Par **walid**, le **30/12/2012** à **10:23**

salut je suis sans papiers et je vais me marier avec une femme qui a une carte d'un an mais elle née ici en france ;un an apres sa naissance sa mere est morte et son pere l' a fait rentrée au maroc .est possible que la mairie nous celebre notre mariage meme si ma futur femme a juste une carte d'un an et est possible qu'elle aura sa nationalité et quelles sont les demarches possibles .merci de votre reponse

Par **youris**, le **30/12/2012** à **10:54**

bjr,
votre mariage peut être célébré en france même pour deux étrangers comme vous.
mais le mariage entre étrangers célébré en france ne donne droit à aucun titre de séjour et encore moins à la naturalisation française.
le fait qu'elle soit née en france est insuffisant pour obtenir la nationalité française.
cdt